



Inscriptions du **12 mai au 19 juillet 2025**



Après le **19 juillet minuit**, application d'une **majoration de 30 €** par enfant pour inscription tardive (sauf déménagement ou affectation tardive sur présentation de justificatifs datés).



Privilégiez l'inscription en ligne sur :

[Transports scolaires de la Drôme | La Région vous transporte](#)

- Inscription possible 7j/7, 24h/24
- Paiement CB en ligne sécurisé avec possibilité de paiement en 3 fois jusqu'au 29 septembre 2025
- J'imprime chez moi le coupon provisoire utilisable dès la rentrée en attendant ma carte de transport ou le rechargement de ma carte OÙRA



- Créer ou se connecter au compte transport familial (avec identifiant et mot de passe personnalisés)

- Puis inscrire chacun de vos enfants au transport scolaire 2025/2026.

Le paiement vous sera demandé après instruction du dossier par l'antenne des transports de la Drôme. Vous pourrez suivre l'avancement des dossiers sur ce compte, ajouter des pièces justificatives et télécharger le coupon provisoire utilisable dès la rentrée par votre (vos) enfant(s).



Préparer en amont les documents en version numérique :

- Une photo d'identité de l'enfant transporté,

D'autres documents pourront vous être demandés, notamment en cas de demande de prise en charge en garde alternée ou de scolarisation en dehors de la carte scolaire.



Le transport scolaire pour qui ?

Tout élève respectant impérativement les conditions suivantes :

- être domicilié dans la Drôme, avec un trajet hors ressort du réseau d'une Agglomération (cf. carte page 2)
- habiter à 3 km ou plus de l'établissement scolaire
- être scolarisé dans un établissement public ou privé du 1^{er} ou 2nd degré sous contrat d'association avec l'Etat
- respecter la carte scolaire définie par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale ou de la Direction Diocésaine, ou bénéficier d'une dérogation

Maternelles et primaires Uniquement en cas de fermeture de l'école de secteur ou de domicile dans un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) et seulement pour un aller-retour par jour domicile-établissement scolaire : l'enfant doit avoir 3 ans au plus tard le 31/12/25 et la présence d'un accompagnateur dans le car est requise pour les enfants de 2 ans et demi à 5 ans

Les apprentis en contrat rémunéré et élèves de l'enseignement supérieur ne sont pas pris en charge



En cas de problème lors de la saisie en ligne ou de question

Consultez la foire aux questions [Transports scolaires de la Drôme | La Région vous transporte](#)

Contactez-nous via le formulaire contact sur le site ou par téléphone au **04 8000 7000**



Suis-je concerné ?

OUI, si vous habitez en Drôme.

Collèges et lycées

Et si vous habitez dans une commune en blanc sur la carte ou dans une des zones colorées et que votre enfant est scolarisé :

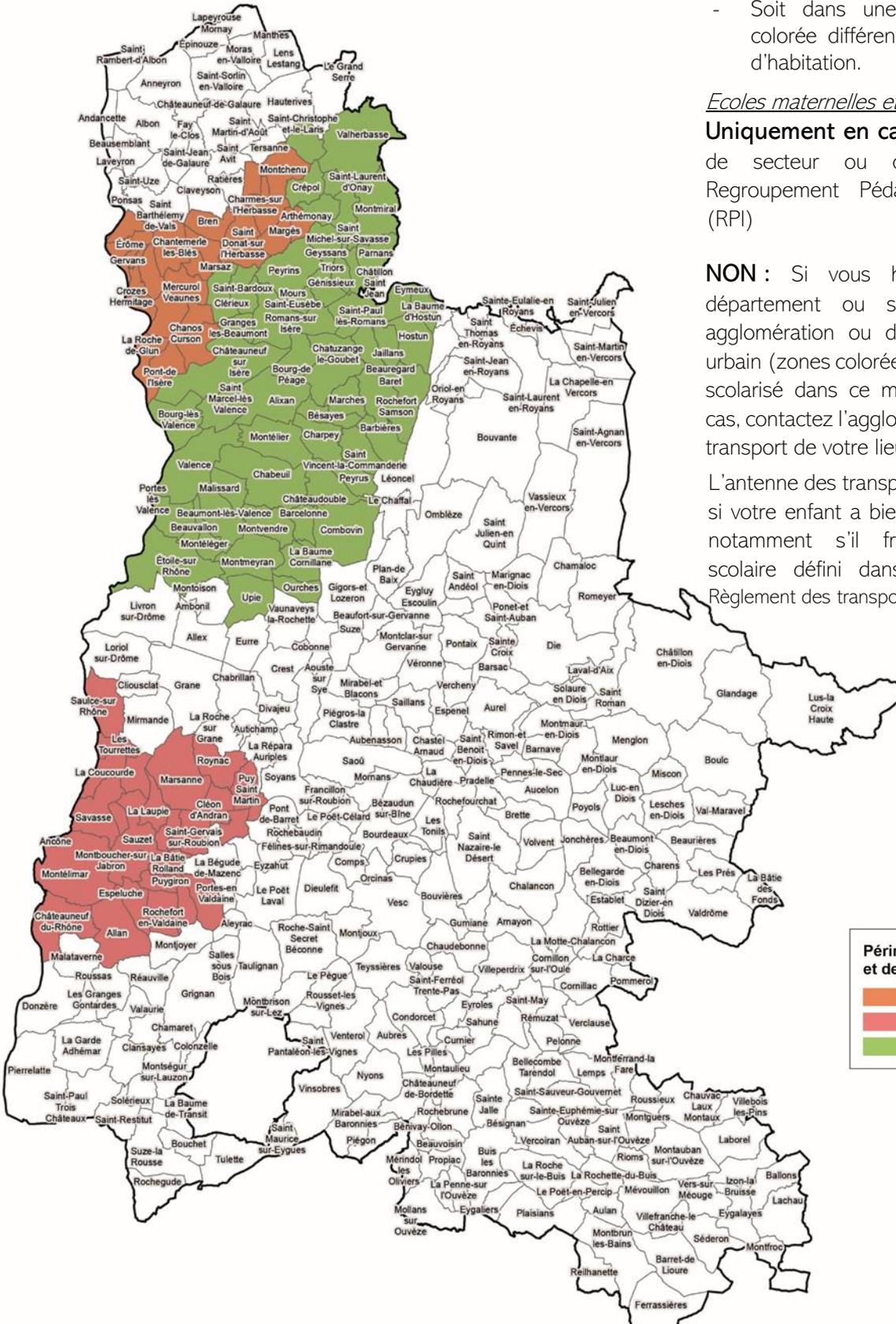
- Soit dans une commune en zone blanche ;
- Soit dans une commune d'une zone colorée différente de celle de votre lieu d'habitation.

Ecoles maternelles et primaires

Uniquement en cas de fermeture de l'école de secteur ou de domicile dans un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)

NON : Si vous habitez dans un autre département ou sur le périmètre d'une agglomération ou d'un réseau de transport urbain (zones colorées), et que votre enfant est scolarisé dans ce même périmètre. Dans ce cas, contactez l'agglomération ou le syndicat de transport de votre lieu de résidence.

L'antenne des transports de la Drôme vérifiera si votre enfant a bien la qualité d'ayant droit, notamment s'il fréquente l'établissement scolaire défini dans la carte scolaire (cf. Règlement des transports scolaires 2025-2026)





Formulaire d'inscription papier

Si vous ne pouvez pas faire la demande en ligne, il est possible de demander le formulaire à l'antenne des transports de la Drôme. Il est à retourner par courrier postal uniquement à l'antenne des transports de la Drôme jusqu'au 19 juillet minuit (cachet de la Poste faisant foi) accompagné d'un chèque de la somme due à l'ordre de la Régie des Transports de la Drôme.



Combien ça coûte ?

Elèves ayants droit :

- **Gratuité pour les primaires** pour toute inscription jusqu'au 19 juillet minuit, que l'élève soit demi-pensionnaire ou externe.
- **120€/an et par enfant pour les collégiens et les lycéens** pour toute inscription réalisée jusqu'au 19 juillet minuit que l'élève soit demi-pensionnaire, externe ou interne.

Dégressivité possible :

- A partir du 3^e enfant payant : réduction de 50 % du tarif ayant droit
- A partir du 4^e enfant transporté payant : gratuité pour lui et les suivants i permettra à votre enfant d'emprunter le réseau Cars Région en Auvergne-Rhône-Alpes (hors lignes X, de transport à la demande et de TER). La liste des lignes éligibles est disponible sur le site laregionvoustransporte.fr

Attention : 30 € de majoration par enfant si l'inscription est réalisée **après le 19 juillet minuit**.

Elèves non ayants droit :

- **225 €/an et par enfant** de la maternelle à la terminale, **sous réserve de place disponible** dans le car pour les élèves sur services spéciaux*.
- Choix entre l'abonnement Scolaire + Mobilité Région à 225€ et un abonnement commercial simple pour les élèves sur ligne régulière**. (Renseignements auprès de l'antenne régionale des transports)

*car transportant uniquement des scolaires **car transportant des usagers commerciaux et scolaires



En cas de garde alternée

Si les deux parents habitent en Drôme et que l'enfant a besoin de 2deux trajets distincts vous pouvez demander un double trajet. Lors de la demande en ligne comme en version papier, vous devrez compléter et joindre l'attestation sur l'honneur de séparation disponible sur le site.

Le domicile d'un des deux parents doit respecter la carte scolaire.

Vous ne paierez qu'une seule participation familiale pour les 2 trajets.



Mon titre de transport Scolaire+ Mobilité Région

- Votre enfant aura accès du 01/09/2025 au 31/08/2026 à :
 - o Son circuit scolaire
 - o Aux lignes régulières Car Région et Car Région express
 - o Aux TER circulant en Auvergne-Rhône-Alpes
- Si votre enfant a déjà une carte OÛra, celle-ci est valable 5 ans. Une fois son inscription au transport scolaire validée, le nouvel abonnement sera téléchargé automatiquement à la montée dans le car en apposant la carte sur le valideur ou en se présentant en gare si son trajet est effectué en TER.
- Pour les élèves n'ayant pas encore de carte OÛra, celle-ci sera envoyée au domicile des familles au moment de la rentrée.

Dans tous les cas, votre enfant pourra emprunter le car dès septembre en présentant au conducteur le coupon provisoire valable jusqu'au 6 octobre 2025 à éditer en cas d'inscription en ligne.



Aides au transport

En l'absence partielle ou totale de transport organisé, les familles drômoises ayant des enfants bénéficiaires des transports scolaires peuvent sous certaines conditions prétendre à une aide financière pour les déplacements quotidiens ou hebdomadaires effectués en voiture particulière.

Il s'agit d'une aide kilométrique en cas d'absence totale ou partielle de transport organisé sur le trajet. Elle est attribuée sous conditions et sur la base d'une indemnité de 0.30 €/km avec un plafonnement à 1 000 €.

Important :

- o Une demande d'aide ne vaut pas attribution systématique ;
- o Conditions détaillées de demande et d'attribution dans le règlement des transports ;
- o En cas d'attribution, vous serez informés **en fin d'année scolaire** et le paiement interviendra au cours des vacances scolaires estivales qui suivent.

Antenne Régionale des transports interurbains et scolaires de la Drôme

1, avenue de la Gare (Rhovalparc)

Adresse postale : CS 102025 – 26958 Valence Cedex 9

Adresse physique : Bâtiment A – 26300 ALIXAN

transports26@auvergnerhonealpes.fr

Accueil téléphonique au 04 8000 7000 du lundi au samedi de 8h00 à 19h00

Accueil physique du 01/05/2025 au 31/10/2025 :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h ou sur rendez-vous.